



République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Forcalquier

COMMUNE de PEIPIN

Séance du jeudi 12 juin 2025

Date de la convocation : 05/06/2025

Membres en exercice :

15

Présents : 10

Votants : 14

Pour : 13

Contre : 1

Abstention : 0

Le douze juin deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil municipal de la commune de PEIPIN, s'est réuni à la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Frédéric DAUPHIN, Maire dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et R. 2121-7 du CGCT.

Présents : Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU, Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, Dorothee DUPONT, Gisèle JOSEPH, Stéphanie MICHOT, Odile MARTIN, Farid RAHMOUN, Joëlle BLANCHARD

Représenté(s) : René SAMUEL représenté par Dorothee DUPONT, Gérard MARTIN représenté par Odile MARTIN, Patricia VILLEMAIN représentée par Stéphanie MICHOT, Xavier BOISSONNET représenté par Farid RAHMOUN

Absent(s) : Aurélie DURAND

Secrétaire de séance : Sabine PTASZYNSKI

DE_2025_030 - Objet : Subventions 2025 aux associations

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en date du 10 avril 2025, le Conseil municipal a voté à l'article 65748 du budget principal un montant total de subventions aux associations de 12 651 € dont un montant non affecté de 4 429 € car trois associations n'avait pas fourni tous les éléments nécessaires.

A ce jour, les associations ont régularisé leur dossier et Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions, telles que présentées ci-dessous.

ASSOCIATIONS PEIPINOISES					
Tiers	Subvention 2024	Demande	Proposition	Vote BP 2025	Ne prend pas part au vote
Club de l'âge d'or	972 €	1 000 €	972 €	972 €	Mme JOSEPH
La petite boule Peipinoise	3 307 €	3 500 €	3 307 €	3 307 €	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES					
Repair café	150 €	200 €	150 €	150 €	
Total			4 429 €	4 429 €	
Total affecté en 2025			12 651 €	12 650 €	
Total voté à l'article 65748			12 651 €	12 651 €	

Date de transmission de l'acte: 17/06/2025

Date de reception de l'AR: 17/06/2025

004-210401451-DE_2025_030-DE

A G E D I



République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Forcalquier

COMMUNE de PEIPIN

Il est fait mention que Mme JOSEPH Gisèle, conseillère intéressée (membre d'une association) ne prend pas part au vote pour l'association "Club de l'âge d'or".

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour et une voix contre (Mme JOSEPH Gisèle), le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** la proposition des subventions aux associations telle que présentée par monsieur le Maire et rappelle que ces montants ont été inscrits au budget principal de la commune à l'article budgétaire 65748 (Subvention de fonctionnement aux associations).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

À Peipin, le 12/06/2025

Frédéric DAUPHIN

Sabine PTASZYNSKI

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17 / 06 / 2025
et publié ou notifié
le 18 / 06 / 2025

Date de transmission de l'acte: 17/06/2025
Date de réception de l'AR: 17/06/2025
004-210401451-DE_2025_030-DE
A G E D I